

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

**ARRETE DU MAIRE**  
**TEMPORAIRE**

N° 472

SERVICE . DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC  
« OFFICE DE TOURISME »  
COLLEGE REPRESENTANT LES PARTENAIRES**

Nous, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles R 133 - 3 et suivants  
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2016 portant création de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et adoption des statuts ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant modification des statuts de l'Office de Tourisme ;  
Vu le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 ;  
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Maire en date du 27 mars 2026 ;  
Considérant qu'en application de l'article 4 des statuts de l'Office de Tourisme, les deux membres titulaires et suppléants sont désignés par arrêté du Maire parmi les socioprofessionnels représentatifs des professions et institutions participant au développement du tourisme sur le territoire communal, ainsi que des personnes qualifiées dans ce secteur ;  
Vu l'arrêté n°396 du 21 avril 2026.

— ARRETONS —

**Article 1 :** L'arrêté n°396 du 21 avril 2026 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

**Article 2 :** Le collège représentant les partenaires au comité de direction de l'Office de Tourisme est fixé comme suit

- Représentants titulaires
  - Madame Sabine MINOTTE-MAILLE, gérante hôtel Bel Ombra
  - Monsieur Emmanuel BLANCHEMANCHE, directeur île Zannier Bendor

Représentants suppléants

- Monsieur Dylan GALERA, gérant société Gianni (Le poupoune)
- Monsieur Aristide LENDERS, gérant Maison Aristide.

**Article 3 :** Cette désignation prendra effet à compter de la notification du présent arrêté et jusqu'à la fin du mandat ou de l'exercice des fonctions des intéressés.

**Article 4 :** Monsieur le directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à monsieur le préfet du Var. L'arrêté sera publié et affiché en Mairie

Fait à Bandol, le 24 AVR. 2026

Franck BERTONCINI,  
Maire de Bandol.